

Ce qui change en 2026 pour l'accueil des apprentis en situation de handicap

Synthèse à l'usage des employeurs territoriaux et des CFA

5 000

contrats d'apprentissage pris en charge
par le CNFPT en 2026

5%

des apprentis de la fonction publique
territoriale en situation de handicap (2025)

6%

objectif national
à atteindre

NOUVEAUTÉS & ÉVOLUTIONS 2026



Harmonisation des coûts de formation

France Compétences déploie progressivement un NPEC unique par certification pour harmoniser les financements au niveau national.



Nouveaux critères d'éligibilité CNFPT

Les 5 000 contrats pris en charge dans la FPT ciblent prioritairement les **métiers en tension**.



Nouveaux outils pratiques

Une fiche « L'essentiel à retenir » et des clarifications sur les procédures de prise en charge intégrées au guide.



Suppression de l'aide permis de conduire

L'aide forfaitaire de 500 € pour le financement du permis B est **supprimée**.

CORESPONSABILITÉ CFA & EMPLOYEUR TERRITORIAL



LE CFA

Obligation d'**accessibilité universelle** : locaux, outils pédagogiques, accompagnement. Le référent handicap du CFA est mobilisé dès la signature du contrat.



LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Doit garantir un **aménagement raisonnable du poste**. Elle mobilise son propre référent handicap et le maître d'apprentissage.



Clé de réussite : une concertation précoce — idéalement dès la signature — entre le référent handicap du CFA, celui de la collectivité, le maître d'apprentissage et l'apprenti lui-même.

FINANCEMENT DE LA COMPENSATION DU HANDICAP DANS LA FPT

CNFPT · FPT

4 000€

Enveloppe surcoût contrat

Mobilisable pour les aménagements au CFA, après évaluation des besoins justifiée selon les 6 modules de l'arrêté du 7 décembre 2020.

FIPHFP · PARTENAIRE CDG

10 000€

Par an pour les coûts pédagogiques

Pour les apprentis BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) au sein des collectivités territoriales.

+ 80% de la rémunération couverte



Règle fondamentale : le consentement de l'apprenti

Aucune démarche liée au handicap ne peut être engagée sans l'**accord explicite de l'apprenti**, qui reste acteur de son propre parcours.